Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 6 août 2024

Décathlon Avignon Sud cesse la vente de poissons pour la pêche au vif



Suite à la mobilisation du Collectif vauclusien de Protection Animale et de l'association PAZ (Projet Animaux Zoopolis), le magasin Décathlon Avignon Sud – Mistral 7 a cessé la vente de poissons pour la pêche au vif.

En décembre 2023, le Collectif vauclusien de Protection Animale et l'association PAZ ont créé une pétition pour demander aux 2 magasins de l'enseigne Décathlon de la région d'Avignon de cesser de vendre des poissons pour la pêche au vif. Cette pétition a obtenu plus de 20 000 signatures. Si le magasin d'Avignon Sud a cessé les ventes, celui du Pontet continue pour le moment ce que l'association PAZ qualifie de « commerce cruel. »

« Nous félicitons le magasin Decathlon Avignon Sud – Mistral 7 d'avoir arrêté de vendre des poissons pour qu'ils soient torturés, a déclaré Amandine Sanvisens, co-fondatrice de PAZ. Les animaux ne sont pas de vulgaires articles de sport. La torture ne devrait pas être considérée comme un sport ou un loisir. Nous demandons à l'enseigne Decathlon de ne plus vendre de poissons dans tous ses magasins. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 6 août 2024

En Europe, plusieurs pays ont interdit cette pratique considérée comme de la torture animale, tels que l'Allemagne, l'Autriche (Haute-Autriche et Carinthie), l'Ecosse, l'Irlande (en eau douce) et la Suisse. L'association PAZ rappelle que Décathlon est partenaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et que cela donne une « mauvaise image de la France. »

Récemment, l'association PAZ a lancé une nouvelle pétition qui s'adresse à l'enseigne, et pas seulement aux magasins de la région d'Avignon, qui a déjà atteint près de 13 000 signatures. L'association soutient la proposition de loi visant à interdire la pêche au vif émise par le député Gabriel Amard (LFI – NUPES – Rhône). Les défenseurs de la protection animale continuent leur mobilisation à travers différentes actions pour que le magasin du Pontet cesse ce type de vente, mais aussi plus largement tous les magasins de l'enseigne de sport.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !